

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre *100* N° *95*

SIGNALEMENT.

Le *1^{er}* *Mathieu Pierre*
Boulanger
nati de *Mocelles*
demeurant à *Mocelles*
allant à *Madrid*
agé de *19* ans, taille d'un mètre
70 centimètres
cheveux *châtain foncé* front *clair*
sourcils *châtain* yeux *brun*
nez *court effilé* bouche *grande*
barbe *naissante* menton *roulé*
visage *long* teint *faible*.

SIGNES PARTICULIERS.

3

PIÈCES DEPOSÉES :

1 *première*

FAIT à *Aurillac* le *18* juillet *1850*

Signature des Témoins :

mathieu

Signature du Porteur :

Mathieu Pierre
Boulanger
Mocelles
Madrid
19
70
châtain foncé
clair
châtain
brun
court effilé
grande
naissante
roulé
long
faible
3
1
Aurillac
18
1850
mathieu



Monsieur le Préfet
Du Département de Cantal



Monsieur le Préfet,

Signalement
Taille d'environ 70 centimètres
Noseaux châtains foncés.
Front étroit.
Lourcil châtains
Yeux gris
Nes courts et effilés
Bouche grande
Menton reculé
Visage long
Teint pâle

La demande
formée par le sieur Mathieu,
le Maire de Néaule, susdigné,
ne connaît aucun empêchement
à la délivrance du passeport
qu'il sollicite pour son fils.

Néaule le 16 juin 1850.

Maire alloué

Ma

Le sieur Pierre Mathieu, âgé
de dix huit ans, fils de Antoine
et de Jeanne Elisabeth Maréchal
domicilié en la commune de
Néaule, canton et arrondissement
de Neussat, Cantal, Désirant
aller exercer la profession de
ouvrier en Espagne; vous
supplie de lui délivrer un
passeport pour Madrid.

il a l'honneur d'être votre
Dévoué et soumis au ministre
Mathieu père

Le sieur Mathieu, auteur de la demande
ci-dessus, a été interrogé par le Maire
et a déclaré qu'il n'a aucun
empêchement à son fils.
Mathieu



Document
No. 10
SIGNALMENT
Monsieur
Monsieur
Monsieur

De
pour la légalisation de la signature de M.
Albert, maire de la commune de Noailles
apposée de l'autre part.

Nancy, le 17 Juillet 1850.
Pour la légalisation fournie et
par légalisation *Arthur*

